

RÈGLEMENT NUMÉRO 1815

Règlement modifiant le règlement numéro 1611 concernant la signalisation pour y ajouter des panneaux « Arrêt » (Secteur Sainte-Angèle-de-Laval)

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté, à sa séance du 4 octobre 2021, le règlement numéro 1611 intitulé : « Règlement concernant la signalisation et remplaçant le règlement numéro 1407 »;

CONSIDÉRANT l'aménagement de nouvelles rues;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'Annexe A – « ARRÊT » du règlement numéro 1611 pour y ajouter des panneaux aux endroits suivants :

- sur l'avenue des Pensées, située dans la partie urbaine du secteur Sainte-Angèle-de-Laval;
- sur l'avenue des Hémérocailles, l'avenue des Alysses, le boulevard Pierre-Fournelle et la rue des Immortelles, situés sur le Plateau Laval, dans le secteur Sainte-Angèle-de-Laval;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été régulièrement donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juillet 2025;

EN CONSÉQUENCE, LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE BÉCANCOUR DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. Les pages 6/32 à 8/32 ainsi que les plans « SECTEUR STE-ANGÈLE (URBAIN) et (PLATEAU LAVAL) » de l'annexe A – « ARRÊT » du règlement numéro 1611 concernant la signalisation sont remplacés par l'annexe « 1 » du présent règlement.
2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ADOPTÉ LE 18 AOÛT 2025, PAR LA RÉSOLUTION NUMÉRO 25-____.

Lucie Allard, mairesse

M^e Sébastien Rheault, assistant-greffier

Avis de motion	7 juillet 2025
Dépôt du projet de règlement	7 juillet 2025
Adoption du règlement	18 août 2025
Entrée en vigueur	

ANNEXE 1

RÈGLEMENT NUMÉRO 1815

(Modifiant le règlement numéro 1611)

ANNEXE A - «ARRÊT»
RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611 - ARTICLE 2

Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

Rue	Intersection	Direction	Identification
Alysses, Av. des	Camomille, Av. de la	Ouest	3-115
Alysses, Av. des	Fuchsias, Rue des	Nord	3-120
Alysses, Av. des	Fuchsias, Rue des	Sud	3-117
Alysses, Av. des	Immortelles, Rue des	Sud	3-140
Ancolies, Av. des	Marguerites, Av. des	Ouest	3-1
Anémones, Rue des	Géraniums, Rue des	Ouest	3-100
Anémones, Rue des	Trèfles, Av. des	Est	3-101
Anémones, Rue des	Trèfles, Av. des	Ouest	3-102
Anémones, Rue des	Asters, Av. des	Sud	3-110
Asters, Av. des	Anémones, Rue des	Nord	3-105
Asters, Av. des	Bégonias, Rue des	Est	3-106
Asters, Av. des	Muguets, Rue des	Est	3-107
Asters, Av. des	Anémones, Rue des	Ouest	3-108
Azalées, Av. des	Bécancour, Boul.	Sud	3-2
Bécancour, Boul	Jasmins, Av. des	Ouest	3-91
Bécancour, Boul	Hémérocailles, Av. des	Ouest	3-121
Bécancour, Boul	Hémérocailles, Av. des	Est	3-122
Bégonias, Rue des	Lobélies, Av. des	Est	3-96
Bégonias, Rue des	Lobélies, Av. des	Ouest	3-97
Bégonias, Rue des	Anémones, Rue des	Nord	3-98
Bégonias, Rue des	Asters, Av. des	Nord	3-109
Camomille, Av. de la	Fuchsias, Rue des	Sud	3-111
Camomille, Av. de la	Fuchsias, Rue des	Nord	3-113
Camomille, Av. de la	Muguets, Rue des	Nord	3-114
Campanules, Rue des	Marguerites, Av. des	Est	3-3
Capucines, Av. des	Immortelles, Rue des	Sud	3-4
Capucines, Av. des	Lavande, Rue de la	Nord	3-85
Capucines, Av. des	Lavande, Rue de la	Sud	3-86
Capucines, Av. des	Muguets, Rue de	Nord	3-5
Clément-Vincent, Av	Clément-Vincent, Av	Nord	3-66
Clément-Vincent, Av	Clément-Vincent, Av	Sud	3-67
Clément-Vincent, Av	Clément-Vincent, Av	Sud	3-68
Clément-Vincent, Av	Clément-Vincent, Av	Ouest	3-69
Clément-Vincent, Av	Coquelicots, Place des	Sud	3-89
Clément-Vincent, Av.	Muguets, Rue de	Sud	3-6
Cléomes, Rue des	Jasmins, Av. des	Est	3-123
Cléomes, Rue des	Pensées, Av. des	Ouest	3-125
Coquelicots, Chemin des	Bécancour, Boul.	Nord	3-8
Coquelicots, Chemin des	Muguets, Rue de	Sud	3-7
Coquelicots, Place des	Coquelicots, Place des	Sud	3-9
Coquelicots, Place des	Coquelicots, Place des	Nord	3-10
Coquelicots, Place des	Coquelicots, Place des	Nord	3-87
Coquelicots, Place des	Coquelicots, Place des	Ouest	3-88
Coquelicots, Place des	Coquelicots, Place des	Nord	3-90
Coquelicots, Place des	Muguets, Rue de	Est	3-11
Dahlias, Av. des	Muguets, Rue de	Nord	3-12
Dahlias, Rue des	Muguets, Rue des	Sud	3-63
Dahlias, Rue des	Géraniums, Rue des	Nord	3-64
Fuchsias, Rue des	Camomille, Av. de la	Est	3-112
Fuchsias, Rue des	Narcisses, Rue des	Ouest	3-82
Fuchsias, Rue des	Camomille, Av. de la	Ouest	3-116
Fuchsias, Rue des	Camomille, Av. de la	Ouest	3-118
Fuchsias, Rue des	Alysses, Av. des	Est	3-119
Géraniums, Rue des	Anémones, Rue des	Nord	3-99
Giroflées, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-13
Glaieuls, Rue des (Nord)	Autoroute 30	Sud	3-14

ANNEXE A - «ARRÊT»
RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611 - ARTICLE 2

Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

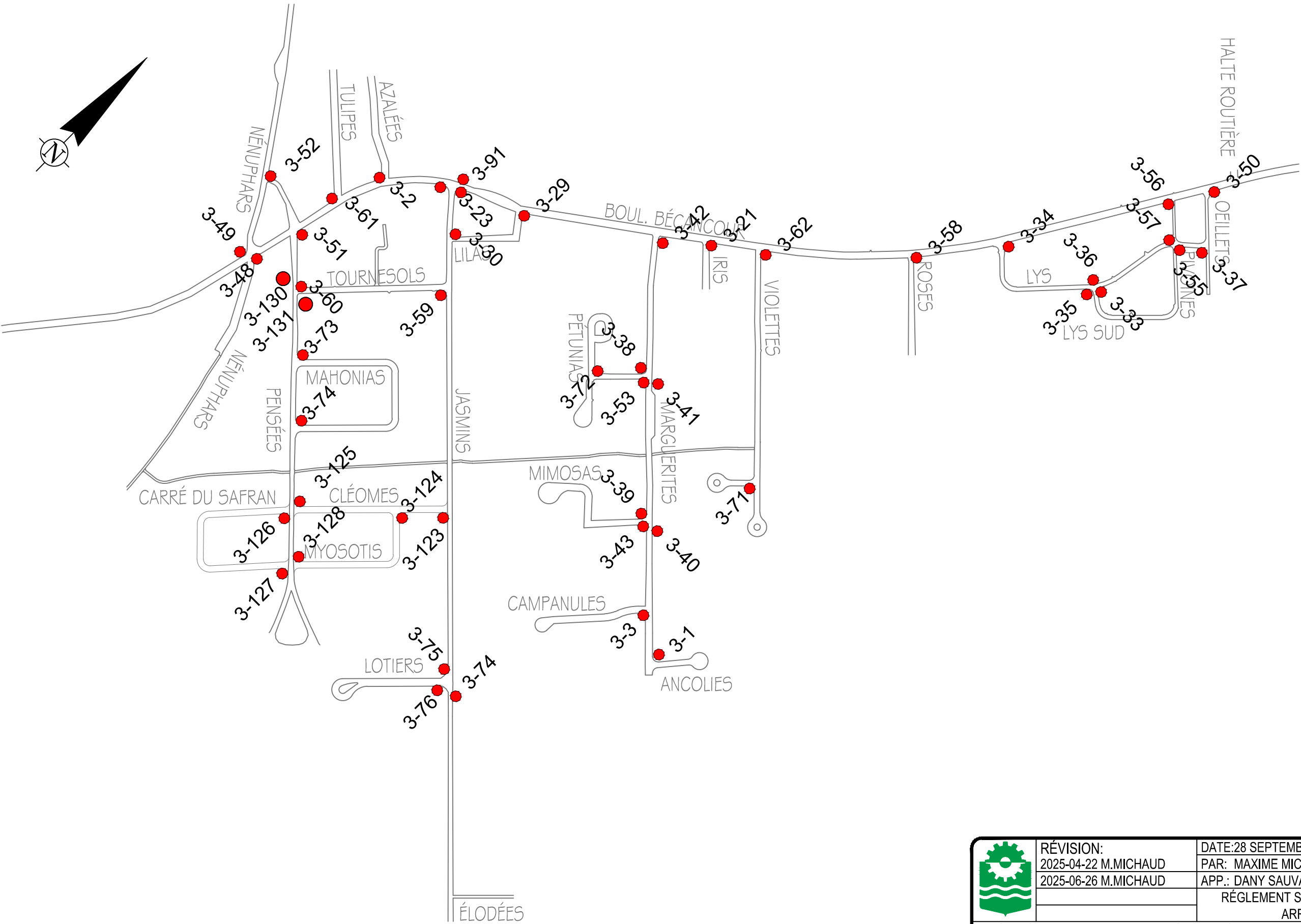
Rue	Intersection	Direction	Identification
Glaïeuls, Rue des (Nord)	Autoroute 30	Sud	3-15
Glaïeuls, Rue des (Sud)	Autoroute 30	Nord	3-16
Hémérocailles, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-17
Hémérocailles, Av. des	Immortelles, Rue des	Sud	3-132
Hémérocailles, Av. des	Muguets, Rue de	Sud	3-77
Hémérocailles, Av. des	Muguets, Rue de	Nord	3-78
Hostas, Av. des	Capucines, Av. des	Est	3-19
Hostas, Av. des	Lupins, Rue des	Sud	3-18
Immortelles, Rue des	Hémérocailles, Av. des	Ouest	3-133
Immortelles, Rue des	Capucines, Av. des	Est	3-134
Immortelles, Rue des	Capucines, Av. des	Ouest	3-135
Immortelles, Rue des	Muguets, Rue de	Nord	3-20
Immortelles, Rue des	Pierre-Fournelle, Boul	Est	3-136
Immortelles, Rue des	Pierre-Fournelle, Boul	Ouest	3-138
Immortelles, Rue des	Pierre-Fournelle, Boul	Ouest	3-139
Iris, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-21
Jacinthes, Place des	Hémérocailles, Av. des	Est	3-22
Jasmins, Av. des	Autoroute 30	Nord	3-24
Jasmins, Av. des	Autoroute 30	Sud	3-25
Jasmins, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-23
Jasmins, Av. des	Glaïeuls, Rue des	Sud	3-26
Jasmins, Av. des	Lotiers, Rue des	Nord	3-74
Jasmins, Av. des	Lotiers, Rue des	Sud	3-75
Jonquilles, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-27
Jonquilles, Av. des	Muguets, Rue des	Sud	3-28
Lavanda, Rue de la	Narcisses, Rue des	Est	3-83
Lavanda, Rue de la	Capucines, Rue des	Ouest	3-84
Lilas, Rue des	Bécancour, Boul.	Nord	3-29
Lilas, Rue des	Jasmins, Av. des	Ouest	3-30
Lobélies, Av. des	Bégonias, Rue des	Nord	3-94
Lobélies, Av. des	Muguets, Rue des	Sud	3-95
Lotiers, Rue des	Jasmins, Av. des	Est	3-76
Lotus, Av. des	Muguets, Rue des	Nord	3-129
Lupins, Rue des	Capucines, Av. des	Est	3-31
Lupins, Rue des	Hémérocailles, Av. des	Ouest	3-32
Lys Sud, Rue des	Lys, Rue des	Nord	3-33
Lys, Rue des	Bécancour, Boul.	Nord	3-34
Lys, Rue des	Lys Sud, Rue des	Est	3-35
Lys, Rue des	Lys Sud, Rue des	Ouest	3-36
Lys, Rue des	Oeillets, Av. des	Est	3-37
Mahonias, Rue des	Pensées, Av. des	Ouest	3-73
Mahonias, Rue des	Pensées, Av. des	Ouest	3-74
Marguerites, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-42
Marguerites, Av. des	Mimosas, Rue des	Nord	3-40
Marguerites, Av. des	Mimosas, Rue des	Sud	3-39
Marguerites, Av. des	Pétunias, Rue des	Nord	3-41
Marguerites, Av. des	Pétunias, Rue des	Sud	3-38
Mimosas, Rue des	Marguerites, Av. des	Est	3-43

ANNEXE A - «ARRÊT»
RÈGLEMENT NUMÉRO 1815 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 1611 - ARTICLE 2

Secteur: Ste-Angèle-de-Laval

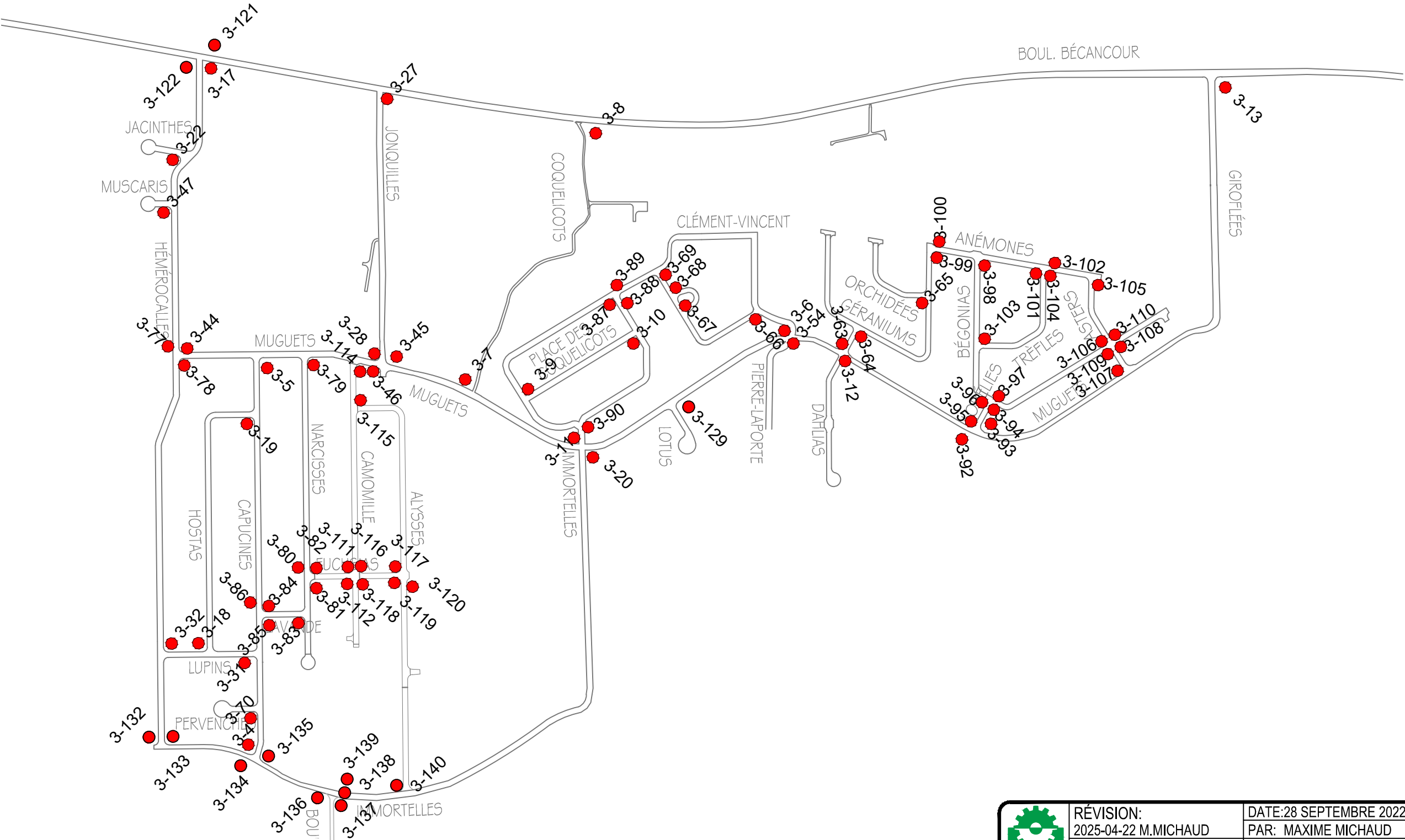
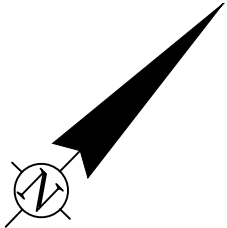
Rue	Intersection	Direction	Identification
Muguets, Rue des	Hémérocailles, Av. des	Ouest	3-44
Muguets, Rue des	Jonquilles, Av. des	Est	3-46
Muguets, Rue des	Jonquilles, Av. des	Ouest	3-45
Muguets, Rue des	Lobélies, Av. des	Est	3-92
Muguets, Rue des	Lobélies, Av. des	Ouest	3-93
Muscaris, Place des	Hémérocailles, Av. des	Est	3-47
Myosotis, Rue des	Cléomes, Rue des	Nord	3-124
Myosotis, Rue des	Pensées, Av. des	Ouest	3-128
Narcisses, Rue des	Muguets, Rue des	Nord	3-79
Narcisses, Rue des	Fuchsias, Rue des	Sud	3-80
Narcisses, Rue des	Fuchsias, Rue des	Nord	3-81
Nénuphars, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-48
Nénuphars, Av. des	Bécancour, Boul.	Sud	3-49
Oeillets, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-50
Pensées, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-51
Pensées, Av. des	Nénuphars, Av. des	Nord	3-52
Pensées, Av. des	Tournesols, Rue des	Sud	3-130
Pensées, Av. des	Tournesols, Rue des	Nord	3-131
Pervenches, Place des	Capucines, Rue des	Est	3-70
Pétunias, Rue des	Marguerites, Av. des	Est	3-53
Pétunias, Rue des	Pétunias, Rue des	Sud	3-72
Pierre-Fournelle, Boul	Immortelles, Rue des	Nord	3-137
Pierre-Laporte, Av.	Muguets, Rue des	Nord	3-54
Pivoines, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-56
Pivoines, Av. des	Lys, Rue des	Nord	3-55
Pivoines, Av. des	Lys, Rue des	Sud	3-57
Roses, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-58
Safran, Carré du	Pensées, Av. des	Est	3-126
Safran, Carré du	Pensées, Av. des	Est	3-127
Spirées, Rue des	Violettes, Av. des	Est	3-71
Tournesols, Rue. des	Jasmins, Av. des	Est	3-59
Tournesols, Rue. des	Pensées, Av. des	Ouest	3-60
Trèfles, Av. des	Bégonias, Rue des	Ouest	3-103
Trèfles, Av. des	Anémones, Rue des	Nord	3-104
Tulipes, Av. des	Bécancour, Boul.	Sud	3-61
Violettes, Av. des	Bécancour, Boul.	Nord	3-62

SECTEUR STE-ANGÈLE (URBAIN)



RÉVISION:	DATE:28 SEPTEMBRE 2022
2025-04-22 M.MICHAUD	PAR: MAXIME MICHAUD
2025-06-26 M.MICHAUD	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	ARRÊT

SECTEUR STE-ANGÈLE (PLATEAU LAVAL)



RÉVISION:	DATE:28 SEPTEMBRE 2022
2025-04-22 M.MICHAUD	PAR: MAXIME MICHAUD
2025-06-26 M.MICHAUD	APP.: DANY SAUVAGEAU T.P.
	RÈGLEMENT SIGNALISATION
	ARRÊT